



Pole Formation

Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basket Diplôme d'Etat

Destinataires : Ligues Régionales, Comités départementaux

Nombre de pièces jointes : 0

- Information**
- Diffusion vers : les clubs**
- Echéance de réponse :**

Pour la 3^{ème} fois en région Ile de France, la formation permettant d'obtenir les diplômes DEFB et DE-JEPS spécialité perfectionnement sportif - mention Basket-Ball sera organisée au cours de la saison 2016-2017 (sous réserve d'habilitation par la DRJSCS). Elle se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

- dépôt des candidatures le 25 avril 2016 maximum,
- tests de sélection : 20 et 21 juin 2016,
- entretiens de positionnement : 11 et 12 juillet 2016,
- formation : du 19 septembre 2016 au 7 novembre 2017.

Les dossiers de candidature seront à télécharger sur le site Internet de la FFBB, rubrique « Institut de Formation / Entraîneur fédéral » à partir de mi-février 2016.

La particularité de cette formation est d'obtenir deux diplômes :

- le Diplôme d'Etat -JEPS (diplôme de niveau III inscrit au RNCP), spécialité perfectionnement sportif, mention basket-ball – délivré par la DRJSCS
- le Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basket (DEFB), validé tout au long de la formation, et seul diplôme reconnu au regard du statut de l'entraîneur.

La formation se déroule :

- sur 14 mois, à raison de 3 jours par semaine chaque mois afin de concilier la formation et son activité professionnelle,
- en partie en présentiels permettant des échanges d'expérience entre entraîneurs,
- en partie en formation ouverte à distance, nécessitant un important travail personnel : connexions à la plateforme e-Learning, commandes des formateurs, lectures, QCM, vidéo et rédaction d'un projet d'action lié à leur structure d'entraînement.

Renseignements complémentaires DEFB : Karine Guibert – kguibert@ffbb.com

Cette session a la particularité de s'ouvrir aux candidats en apprentissage. Ce dispositif en alternance est principalement destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre d'un contrat à durée limitée à la période de formation ou à durée indéterminée.

Accompagné par un maître d'apprentissage, l'apprenti acquiert des connaissances en centre de formation, qu'il met immédiatement en pratique en milieu professionnel, tout en bénéficiant d'une rémunération et d'avantages divers liés à son statut.

L'employeur a quant à lui l'opportunité de collaborer avec une personne motivée et désireuse d'apprendre. Sa démarche est encouragée par de nombreuses aides financières.

Renseignements complémentaires apprentissage : Florence Baudry : fbaudry@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Karine GUIBERT Coordinatrice administrative INFBB (DE/DES)	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur Pôle formation	Thierry BALESTRIERE Secrétaire général
Référence	2016-01-08 2-TECHNICIENS - INFBB - Note formation DE Ile de France - VFIN.docx	